

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N°DNCMP/.../T/2020-2021
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE DES PROJETS DE LA
REGIDESO.**

Date de publication : ...21/09/2020

Date d'ouverture des offres : ...22/10/2020

1. Objet.

La Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Electricité «**REGIDESO**» sollicite des Offres sous pli fermé de la part des soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux de construction de l'immeuble des projets de la REGIDESO.

2. Financement du Marché

Le marché est financé à 100% sur les fonds propres de la REGIDESO, exercice 2020-2021.

3. Allotissement du marché

Les travaux et fournitures prévus dans le cadre de ce Marché sont constitués d'un seul (01) lot.

4. Consistance des travaux :

Les travaux consistent à :

- L'exécution des travaux préparatoires;
- Les travaux de terrassement;
- Les travaux de fondations;
- Les travaux de maçonneries ;
- Les travaux de bétonnage des semelles, colonnes, dalles et poutres;
- Les travaux sur revêtements, huisseries, plomberies et électricité;
- Les travaux d'assainissement;
- Les mesures de sauvegarde environnementale et sociales.

5. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de condition à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché conformément aux articles 151,152 ,153et 154 du Code des Marchés Publics..

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du code des Marchés Publics en vigueur au Burundi du 29/01/2018. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

Un soumissionnaire ne doit pas être affilié à une société ou une entité qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire de ce DAO, ni à celle qui a été engagée ou sera engagée comme Maître d'Œuvre au titre du Marché.

6. Garantie de soumission

Le soumissionnaire joindra à son offre une garantie bancaire de soumission conformément au modèle joint en annexe, d'un montant de **Vingt cinq millions de Francs Burundais (25 000 000 FBU)** ou l'équivalent en monnaie de l'offre délivrée par une banque agréée.

L'absence ou la non-conformité de la présente garantie entraîne le rejet pur et simple de l'offre lors de l'analyse tandis que les chèques ne sont pas acceptables.

7. Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **quatre-vingt-dix jours (90) calendaires** à compter de la date d'ouverture des offres.

8. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de **7heures 30 minutes à 15heures 30 minutes**, heure locale, à l'adresse ci-après :

**Service des Approvisionnements de la REGIDESO
Avenue Pierre NGENDANDUMWE, Immeuble CENTRAL BUILDING
B.P. 660 BUJUMBURA
Tél. 22 22 11 69 / 22 22 51 63**

Il pourra être obtenu au Service des Approvisionnements de la REGIDESO sur présentation :

- d'un bordereau de versement de **Cent mille Francs Burundais (100 000 FBU)** non remboursable au compte N° 1132/005 ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI** au nom de la REGIDESO ou à son compte **IBB N°626/01/59** ;
- d'un bordereau de versement de **Cent mille Francs Burundais (100 000 FBU)** non remboursable au compte N° 1101/001.04 ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI** au nom de l'OBR.

9. Dépôt et Ouverture des Offres

Les offres sous plis fermés et rédigées en langue française devront parvenir à la **Direction Générale de la REGIDESO, B.P.660 Bujumbura, Avenue de la Science n°3** au plus tard le **29/10/2020 avant 9 heures.**

Elles porteront la mention suivante: «**Offre pour l'exécution des travaux de construction de l'immeuble des projets de la REGIDESO, DAOOI N° DNCMP/17/T/2020-2021. A n'ouvrir qu'en séance publique du 29/10/2020 à 9 heures 30 minutes** ».

L'ouverture des offres aura lieu le **29/10/2020 à 9 heures 30 minutes** dans la salle des réunions de la Direction Générale de la REGIDESO en présence des soumissionnaires ou leurs représentants. Le Procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport du déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture.

10. Délai d'exécution

L'ensemble des prestations prévues dans le cadre de ce marché (travaux et fournitures) sont à réaliser dans un délai maximum de six (06) mois calendaires. Les fournitures seront livrées et déchargées à Bujumbura dans un site préparé et les frais y relatives seront à la charge de l'Entrepreneur attributaire du marché.

N.B : Les fournisseurs nationaux comme étrangers prendront en charge et à leurs frais tout ce qui est relatif au crédit documentaire.

11. Réception des travaux

Dès la notification de l'avis de fin des travaux, les membres de la commission de réception et l'entrepreneur ou son représentant procéderont conjointement à la réception des travaux sur le site en compagnie d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

12. Renseignements

Toute demande de renseignement doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard **dix (10) jours calendaires** avant l'ouverture des offres.

13. Visite du site des travaux

La visite guidée des lieux sera organisée en date du...7.../...10.../2020 à l'intention de tous les soumissionnaires. Le lieu de rencontre pour le départ est le Service Approvisionnements de la REGIDESO à 9heures 00min précises. Les coûts liés à la visite des sites sont à la charge des soumissionnaires.

Fait à Bujumbura, le...14.../...9.../2020

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA REGIDESO**

Siméon HABONIMANA

